

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2016**

Date de convocation : 3 Juin 2016

Date d'affichage : 3 Juin 2016

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme BOUGERET Florence, M. CAHAREL Brice, Mme CAMOU LOPEZ Camille, M. CATHY Gérard, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme DARMON Monique, M. DE ALMEIDA José, Mme DUCHEMIN Cécile, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M. GAUDART Franck, M. LEGRAS Olivier, M. LHUISSIER Jean-Pierre, Mme MARTIN Caroline, Mme SOREL Isabelle, M. THOMASSET Ghislain, M. VERMILLON Gilles

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABOUX Axelle à Mme DUCHEMIN Cécile, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne à Mme SELLEM Lucie, M. HENTGES Guy à M. LEGRAS Olivier, Mme PHILIPPE Sandrine à Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile

Absent(s) : M. PRADEL Angelin

Nombre de votants : 22

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire: Mme DARMON Monique

L'an deux mille seize, le 20 Juin à 20:43, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 11 avril, pas de lecture : **Pas de vote car problème de réception de la pièce jointe.** Sera soumis au vote du Conseil municipal du 19 septembre 2016

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 22 voix POUR.**

Délibération n°16-037 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve du choix du délégataire pour l'exploitation du service public d'eau potable.

Mme le Maire présente le rapport final du cabinet IRH ayant accompagné la Commune.

Au niveau de l'intercommunalité, ce sujet est posé. La CAEE a cette délégation eau potable, de ce fait la CPS doit se positionner d'ici la fin de l'année. C'est une compétence obligatoire en 2020. Une étude a été lancée par la CPS pour savoir si l'intercommunalité reprend la compétence dès 2017 ou si elle attend 2020. Au départ, il n'y aura qu'une reprise des contrats et ensuite une re-négociation de l'ensemble des contrats.

M. LEGRAS pose la question de la récupération du dépôt de garantie fait auprès de la lyonnaise des eaux au début de son abonnement.

Mme DARMON a soutenu la proposition de la SAUR car l'expérience avec la LDE n'était pas satisfaisante. La SAUR s'est positionnée en soutien et conseil technique des élus. Le retour de communes du secteur travaillant avec la SAUR est également très favorable.

21h16 : ouverture de séance

21h21: fermeture de séance

Délibération n°16-038 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la demande de subvention pour le projet du centre de loisirs à Mme la Députée N. KOSCIUSKO MORIZET

Délibération n°16-039 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention pour le projet du Centre de loisirs à la CPS

Délibération n°16-040 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la demande de subvention pour les stores à l'Ecole Pablo Neruda à M. le Sénateur V. DELAHAYE

Délibération n°16-041 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la demande de subvention pour les radars pédagogiques à la DDCS

Délibération n°16-042 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve la demande de subvention pour l'aire de jeux du Bois des Grès à M. le Sénateur B.VERA

Délibération n°16-043 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, autorise le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de projet urbain partenarial entre Gometz le Châtel et l'ESH Essonne Habitat

Délibération n°16-044 Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement communal 2016 (M49)

Délibération n°16-045 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve la régularisation du paiement des factures de consommation d'électricité de l'Eglise pour les années 2013-2014-2015

Délibération n°16-046 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre du centre de loisirs

Délibération n°16-047 Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire- adjointe déléguée au cadre de vie, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public d'assainissement

Délibération n°16-048 Sur proposition de Madame Monique DARMON, Maire- adjointe déléguée au cadre de vie, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public d'eau potable

Délibération n°16-049 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, approuve la participation à la mise en concurrence sur la passation de convention de participation sur les risques santé et prévoyance avec le CIG

Délibération n°16-050 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire- adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **19 voix POUR et 3 contres (Legras-Hentges-Thomasset)**, approuve la tarification périscolaire pour les extérieurs (hors castelgometziens) : création et modification

Gérard CATHY demande combien d'enfants cela concerne-t-il.

Cécile BOISSEAU-BRETECHER lui répond deux.

Mme le Maire explique que l'objectif n'est pas de gagner de l'argent mais d'être dissuasif.

Ghislain THOMASSET annonce qu'il s'oppose à cet écart. Il n'en voit pas l'intérêt car ce n'est pas un choix de quitter l'école.

Mme le Maire ajoute qu'il s'agit de s'aligner sur les communes alentours. Très souvent les enfants quittent Gometz le Châtel mais restent pour les nap gratuits et ce n'est pas dissuasif. On ne peut pas financer les nap gratuits pour les enfants des communes alentours où les nap sont payants.

Ghislain THOMASSET peut difficilement entendre cet argument de se comparer aux autres communes.

Mme le Maire lui répond que pourtant c'est logique car la question ne se poserait pas si les autres communes avaient des nap gratuits également.

Délibération n°16-051 Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire- adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**,

approuve la reconduction de la convention pour l'accueil des castelgometziens dans les accueils de loisirs des Ulis

Délibération n°16-052 Sur proposition de Madame Florence BOUGERET, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, le Conseil municipal, par **22 voix POUR à l'unanimité**, autorise le maire à signer la convention avec la CPS pour le partenariat lors de la manifestation Ah ! Les beaux jours

Florence BOUGERET fait un point sur la fête du village.

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 21h57
Parole est donnée au public.
La séance est levée à 22h19.

A Gometz le Châtel, le 20 juin 2016.

Le Maire,

Lucie SELLEM.